

LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU PAYS DE LAON

VOUS REMBOURSE

300€

SUR L'ACHAT DE VOTRE

VÉLO À ASSISTANCE
ÉLECTRIQUE

À PARTIR DU
1^{ER} SEPTEMBRE
2020



**OFFRE VALABLE CHEZ UN PROFESSIONNEL SITUÉ SUR LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE LAON ET SOUMISE À CONDITIONS.**



INFOS ET INSCRIPTION : **WWW.CA-PAYSDELAON.FR**

03 23 22 31 00 ✉ **CONTACT@CA-PAYSDELAON.FR**

60 RUE DE CHAMBRY 02000 AULNOIS-SOUS-LAON

LES CONDITIONS DE L'OFFRE



⚡ CETTE OFFRE EST RÉSERVÉE AUX PERSONNES PHYSIQUES MAJEURES RÉSIDANT À TITRE PRINCIPAL DANS L'UNE DES 38 COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE LAON :

ARRANCY ATHIES-SOUS-LAON AULNOIS-SOUS-LAON BESNY-ET-LOIZY BIÈVRES BRUYÈRES-ET-MONTBÉRAULT BUCY-LES-CERNY CERNY-EN-LAONNOIS CERNY-LES-BUCY CESSIÈRES-SUZY CHAMBRY CHAMOUILLE CHÉRÊT CHIVY-LES-ÉTOUVELLES CLACY-ET-THERRET COLLIGIS-CRANDELAIN CRÉPY EPPES ÉTOUVELLES FESTIEUX LAON LANISCOURT LAVAL-EN-LAONNOIS LIERVAL MARTIGNY-COURPIERRE MOLINCHART MONS-EN-LAONNOIS MONTCHÂLONS MONTHENAULT NOUVION-LE-VINEUX ORGEVAL PARFONDRE PRESLES-ET-THIERNY SAMOUSSY VAUCELLES-ET-BEFFECOURT VESLUD VIVAISE VORGES

⚡ **UNE SEULE AIDE (NON RENOUELVABLE) EST ATTRIBUÉE PAR BÉNÉFICIAIRE** DANS LA LIMITE DES CRÉDITS DISPONIBLES.

⚡ OFFRE VALABLE POUR L'ACQUISITION D'UN «VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE» DÉFINI PAR L'ARTICLE R311-1 DU CODE DE LA ROUTE : « **CYCLE À PÉDALAGE ASSISTÉ : CYCLE ÉQUIPÉ D'UN MOTEUR AUXILIAIRE ÉLECTRIQUE D'UNE PUISSANCE NOMINALE CONTINUE MAXIMALE DE 0,25 KILOWATT, DONT L'ALIMENTATION EST RÉDUITE PROGRESSIVEMENT ET FINALEMENT INTERROMPUE LORSQUE LE VÉHICULE ATTEINT UNE VITESSE DE 25 KM/H, OU PLUS TÔT SI LE CYCLISTE ARRÊTE DE PÉDALER** » (NORME FRANÇAISE EN VIGUEUR : NF EN 15194) **ET N'UTILISANT PAS DE BATTERIE AU PLOMB**

⚡ OFFRE VALABLE DU **1^{ER} SEPTEMBRE 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2020**, POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE CHEZ UN **COMMERÇANT PROFESSIONNEL SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE LAON.**